

ARRETE N°03/2024 : COMPETITION GIANT OPEN - FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE L'ESPACE AQUATIQUE DU 19 AU 25 MARS 2024 ET DE L'ESPACE FORME ET BIEN-ÊTRE DU 21 AU 24 MARS 2024

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-17 ;

VU l'arrêté du maire de la commune de Saint-Germain-en-Laye en date du 3 mai 2019 autorisant l'ouverture de la piscine intercommunale, classée en type X de la 1^{ère} catégorie ;

VU l'arrêté du Président du Syndicat Intercommunal du 25 septembre 2023 portant sur les horaires d'ouverture de l'équipement ;

CONSIDERANT l'organisation, dans l'enceinte du Dôme, d'une compétition de natation par la Fédération Française de Natation, du 19 au 25 mars 2024 ;

CONSIDERANT que l'organisation de cette manifestation nécessite la fermeture au public de l'équipement ;

Nous, **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine,

ARRETONS

ARTICLE 1 : L'espace aquatique de l'établissement sera exceptionnellement fermé au public du mardi 19 mars 2024 au lundi 25 mars 2024 inclus.

ARTICLE 2 : L'espace forme et bien-être de l'établissement sera exceptionnellement fermé du jeudi 21 mars 2024 au dimanche 24 mars 2024 inclus.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'équipement, le Directeur général des Syndicats et le Président du Syndicat Intercommunal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **11 MARS 2024**

Transmis en Préfecture et affiché le **11 MARS 2024**



Arnaud PERICARD
Président du Syndicat Intercommunal